

PROCEDURE DE RECRUTEMENT EN CLASSE DE 2de Pro METIERS DE LA SECURITE – Académie de Nice 2026

Un recrutement sur dossier, entretien de motivation et tests sportifs

Le **dossier** académique, les **épreuves physiques** et les **entretiens** de motivation sont organisés par chacun des 3 établissements, selon des critères prioritaires.

Outre les compétences et qualité requises pour suivre cette formation, qui sont précisées par l'établissement,

- une attention particulière et bienveillante favorise l'accès à cette formation sélective des **élèves boursiers d'une part** et des **jeunes filles d'autre part** au regard du nombre de candidats à la formation, pour chacun des trois établissements d'accueil ;
- une visite médicale préalable à la candidature auprès du médecin scolaire ou généraliste est à réaliser. Cf. certificat médical joint au dossier.

Les modalités de sélection :

- L'établissement d'origine porte à la connaissance des candidats de son établissement la note d'information préalable à toute candidature à cette formation (dernière page du dossier de candidature).
- Examen du dossier. Ce dossier de candidature, complet et visé par l'établissement d'origine, est envoyé à l'établissement sollicité **avant le mardi 28 avril 2026**.
- L'entretien de motivation et/ou les tests sportifs font l'objet d'une convocation adressée par l'établissement sollicité aux candidats. La composition du comité de recrutement qui réalise les entretiens de sélection des candidats ne se limite pas à des personnels de l'établissement.
- La liste des candidats proposés à l'admission par l'établissement d'accueil est transmise à la DSDEN pour validation par l'IA DASEN avant le résultat final de l'affectation fixé au 30 juin 2026. **Aucun résultat ne devra être communiqué aux élèves et à leurs responsables légaux avant cette date officielle.**

PROCEDURE DE RECRUTEMENT EN CLASSE DE 2de Pro METIERS DE LA SECURITE – Académie de Nice 2026

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée.

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de 3e disposant de bonnes conditions physiques et répondant aux exigences de la formation. Pour une demande d'entrée en 1re pro, prendre contact avec le ou les établissements d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Février, mars, jusqu'au 8 avril 2026	Constitution du dossier de candidature pour l'établissement sollicité : ✓ Joindre obligatoirement les photocopies des documents demandés ; ✓ Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne sont pas examinés ; ATTENTION - au délai d'obtention de l'extrait de casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre le récépissé de la demande effectuée via internet. L'extrait de casier judiciaire est à fournir au plus tard le jour de l'entretien ou des tests.
---	---

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Dossier à envoyer à l'établissement sollicité <u>avant le :</u> <u>28 avril 2026</u>	Information et constitution du dossier de candidature : ✓ Informer les élèves (note d'information en dernière page du dossier de candidature) ; ✓ Compléter le dossier pour les candidats intégrant l'avis motivé du chef d'établissement, du psychologue de l'éducation nationale, du conseiller principal d'éducation et du professeur d'EPS ; ✓ Faire parvenir le dossier pour le <u>mardi 28 avril 2026</u> (délai de rigueur).
---	--

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

A partir du 6 mai A l'issue des entretiens et tests	Modalités d'organisation des entretiens et tests : ✓ Pré-recrutement : entretiens suivis de tests sportifs, donnant lieu à un avis motivé sur le dossier de l'élève ; Transmission à l'IA DASEN (secrétariat de l'IEN IO à l'issue de la commission) : - Du procès-verbal de la commission - Des listes de candidats proposés à l'admission, proposés en en liste supplémentaire ou refusés.
---	--

RESULTAT D'AFFECTATION

La décision finale d'affectation est fixée au 30 juin 2026.

Aucun résultat ne pourra être communiqué aux responsables légaux ou aux candidats avant cette date officielle et nationale de diffusion des résultats de l'affectation au lycée 2026.